

**RAPPORT ANNUEL  
2015-2016**



**Conseil interprofessionnel du Québec**



Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,  
Stéphanie Vallée, avocate

Madame Stéphanie Vallée, avocate  
Ministre de la Justice, Procureure générale, Notaire générale,  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente,  
Diane Legault, DMD, MBA



---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.</b>	<b>MISSION.....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ POUR 2015-2016....</b>	<b>2</b>
<b>3.</b>	<b>COMITÉ EXÉCUTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE .....</b>	<b>4</b>
<b>5.</b>	<b>RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....</b>	<b>6</b>
<b>6.</b>	<b>DOSSIERS ET INTERVENTIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>7.</b>	<b>COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL .....</b>	<b>15</b>
<b>9.</b>	<b>PRIX DU CIQ 2015 : GILLES RONDEAU, TRAVAILLEUR SOCIAL .....</b>	<b>24</b>
<b>10.</b>	<b>MÉRITE DU CIQ .....</b>	<b>26</b>
<b>11.</b>	<b>PERSONNEL DU CIQ.....</b>	<b>27</b>
<b>12.</b>	<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES .....</b>	<b>28</b>



## 1. MISSION

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des ordres professionnels québécois. Il est créé par le *Code des professions* qui lui octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité publique.

En sa qualité de regroupement des ordres professionnels, le CIQ intervient comme lieu de mobilisation et voix collective sur des sujets d'intérêt commun. Il agit également à titre d'unité de services auprès de ses membres.

Comme organisme-conseil auprès de l'autorité publique, le CIQ est consulté sur les orientations ainsi que les projets de loi et de règlements du système professionnel, la nomination de dirigeants de l'Office des professions du Québec (OPQ), la nomination des administrateurs issus du public au sein des ordres, les prévisions budgétaires et la contribution au financement de l'Office des professions.

Le Conseil contribue aux discussions publiques sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

## 2. REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ POUR 2015-2016

	<b>Présidence de l'ordre au 31 mars 2016</b>	<b>Délégué(e)</b>	<b>Délégué(e) substitut</b>
Acupuncteurs	Raymond Bourret	Gilles Poulin	Michel Perrier
Administrateurs agréés	Jacques Grisé	France Vézina	
Agronomes	René Mongeau	Éric Lavoie	Guillaume LaBarre
Architectes	Nathalie Dion	Guillaume Lévesque	
Arpenteurs-géomètres	Pierre Tessier	François Harvey	Sophie Morin
Audioprothésistes	Sophie Gagnon	Guy Savard	Claude Forest
Avocats	Claudia P. Prémont	Marc Sauvé	Lise Tremblay
Chimistes	Guy Collin	François P. Granger	Maurice Côté
Chiropraticiens	Jean-François Henry	Philippe Larivière	Danica Brousseau
Comptables professionnels agréés	Alain Dugal	Daniel McMahon	Jean-François Lasnier
Conseillers et conseillères d'orientation	Laurent Matte	Martine Lacharité	Josée Landry
Conseillers en ressources humaines agréés	Richard Blain	René Jolicoeur	Francine Sabourin
Criminologues	Josée Rioux	Michèle Goyette	
Dentistes	Barry Dolman	Stéphane Monette	Paul Morin
Denturologistes	Robert Cabana	Guy Dugré	
Diététistes	Paule Bernier	Joanie Bouchard	Chantal Poirier
Ergothérapeutes	Alain Bibeau	Louise Tremblay	Mathieu Garceau
Évaluateurs agréés	Richard Lahaye	Francine Fortin	Christiane Guimond
Géologues	Robert Wares	Sylvain Bolduc	Alain Liard
Huissiers de justice	André Bizier	Pascal St-Onge	
Hygiénistes dentaires	Diane Duval	Josée Tessier	
Infirmières et infirmiers	Lucie Tremblay	Carole Mercier	Geneviève Ménard
Infirmières et infirmiers auxiliaires	Régis Paradis		
Ingénieurs	Jean-François Proulx	Chantal Michaud	
Ingénieurs forestiers	François Laliberté	Tony Côté	Marielle Coulombe
Inhalothérapeutes	Jocelyn Vachon	Josée Prud'Homme	
Médecins	Charles Bernard	Yves Robert	Jean-Bernard Trudeau
Médecins vétérinaires	Joël Bergeron		Alain Laperle
Notaires	Gérard Guay	François Bibeau	Louise Archambault
Opticiens d'ordonnances	Linda Samson		
Optométristes	Langis Michaud		Léo Breton
Orthophonistes et audiologistes	Marie-Pierre Caouette	Céline Giroux	Josée Larocque
Pharmaciens	Bertrand Bolduc	Manon Lambert	
Physiothérapie	Denis Pelletier	Stéphane Brassard	Lisette Lavoie
Podiatres	Charles Faucher		
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	Denis Leclerc	Jean-Pierre Robin	
Psychologues	Christine Grou	Nicolas Chevrier	Stéphane Beaulieu
Sages-femmes	Marie-Ève St-Laurent	Julie Pelletier	Marie-Paule Lanthier
Sexologues	Nathalie Legault	Isabelle Beaulieu	Elysa Lacombe
Techniciens et techniciennes dentaires	Raymond Haché	Stéphan Provencher	
Technologistes médicaux	Nathalie Rodrigue		Bruno Houde
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	Danielle Boué	Alain Crompt	Joanne Béland
Technologues professionnels	Alain Bernier	Richard Legendre	Laval Tremblay
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	Réal Paquette	Caroline Morrissette	Johanne Boucher
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	Claude Leblond	Sylvio Rioux	Rolande Hébert
Urbanistes	Donald Bonsant	Danielle Pilette	Serge Vaugeois

### 3. COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres. Le directeur général du CIQ participe aux réunions sans droit de vote.

Les membres élus du comité exécutif :

- . Diane Legault, dentiste, présidente
- . Nathalie Rodrigue, technologiste médicale, vice-présidente
- . Alain Bernier, technologue professionnel, trésorier
- . Claude Leblond, travailleur social, secrétaire
- . Danielle Boué, technologue en imagerie médicale, autre membre
- . Marie-Pierre Caouette, orthophoniste, autre membre
- . René Mongeau, agronome, autre membre

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité exécutif a tenu huit réunions régulières et cinq réunions spéciales.

#### 4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec fierté que je tracerai dans les prochaines lignes le bilan de cette dernière année de mon mandat à la présidence du Conseil.

L'année a été marquée en trame de fond par la **réforme de la gouvernance** du système professionnel. Rappelons les deux consultations gouvernementales majeures qui ont eu lieu en août et en décembre derniers, la rencontre des présidents des ordres de février dernier qui nous a permis de dégager certains consensus, de même que l'aboutissement, le 11 mai dernier, par la présentation du projet de loi n° 98. Le travail n'est pas terminé, loin de là, puisque nous aurons à commenter ce projet à l'automne 2016 en commission parlementaire.

Dans la foulée, les travaux se sont poursuivis en vue de l'amélioration de la **gouvernance du Conseil**. À cet égard, rappelons l'adoption de modifications à la gouvernance du CIQ en mai 2015, la modification de nos *Règlements généraux* en septembre 2015 et la mise en place de nos comités statutaires « nouvelle mouture » en décembre 2015, dont le comité des enjeux collectifs. La création du comité des enjeux collectifs marque la volonté des ordres professionnels d'approfondir des sujets d'intérêt commun dans la perspective d'interventions communes et d'une présence plus affirmée dans l'espace public.

Par ailleurs, ces derniers mois le CIQ a pris position dans divers dossiers systémiques, notamment :

- les projets de loi suivants : projet de loi n° 51 - *Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives*; projet de loi n° 70 - *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*; projet de loi n° 77 - *Loi sur l'immigration au Québec (2016, c. 3)*; projet de loi n° 87 - *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics*;
- des projets d'orientations gouvernementales portant notamment sur le secret professionnel, l'accès à l'information et la gouvernance du système professionnel;
- un projet de code de déontologie applicable aux présidents et aux autres membres des conseils de discipline des ordres professionnels.

De plus, nous avons amorcé un exercice de **planification stratégique** afin de doter le Conseil de nouvelles orientations stratégiques d'ici la fin de l'année 2016. Piloté par le comité de planification, cet exercice a démarré par l'identification des tendances qui influenceront les professions réglementées, dont notamment le développement accéléré de la télépratique, l'autonomisation des services professionnels et la mobilité professionnelle accrue. Au cours des prochains mois, nous allons collectivement déterminer nos orientations et nos actions afin de mieux répondre aux défis générés par ces tendances sur les ordres professionnels. À suivre.

Dans l'intervalle, comme l'illustre le rapport de notre directeur général ci-après, le Conseil a réalisé son plan d'action annuel à un rythme qui ne démord pas. Soulignons la présence toujours soutenue du CIQ aux tables de concertation et groupes de travail de nos **partenaires**, en matière notamment d'immigration et d'éducation. Rappelons la tenue avec autant de succès de la 6<sup>e</sup> édition du **Colloque des dirigeants** des ordres professionnels. De même que le **50<sup>e</sup> anniversaire** du CIQ, souligné par une

rencontre inédite entre les dirigeants des ordres, des parlementaires et des membres du gouvernement sur la Colline parlementaire.

J'ai entrepris ce mandat avec l'espoir d'accroître l'agilité du Conseil et de recentrer ses activités sur ce qu'il réussit le mieux. Par ses forums, ses groupes de travail, ses activités de formation et par l'expertise réunie de ses membres, le CIQ, notre CIQ, peut contribuer significativement à la pertinence et à la robustesse du système professionnel québécois.

Dans un contexte où la gouvernance, les décisions et les ressources financières mises à la disposition des ordres sont de plus en plus contestées, nous devons, plus que jamais, redoubler d'efforts et travailler ensemble, en amont, pour faire connaître la valeur ajoutée du système professionnel auprès de la population. Dans l'environnement actuel, le défi est de taille, me direz-vous, et vous aurez raison. Je suis cependant convaincu qu'en nous concentrant sur des améliorations tangibles à apporter au système, nous avancerons dans la bonne direction.

Dans cette perspective, une révision de la *Politique d'intervention* du Conseil pourrait être souhaitable afin d'accroître sa capacité d'agir. Également, je ne peux que me réjouir de la réflexion engagée par le comité de gouvernance visant la présidence du Conseil et son rôle. Cet exercice est très important pour les prochains leaders qui me succéderont.

Enfin, je tiens à remercier Jean-François Thuot et l'équipe de la permanence du Conseil, de même que les collègues du comité exécutif pour leur excellent travail, leur franchise et la qualité de nos échanges. Je remercie l'assemblée des membres pour sa confiance et notre précieuse collaboration. Les progrès réalisés ensemble en témoignent.

## 5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une permanence de sept employés et la mobilisation volontaire d'une centaine de personnes issues du personnel dirigeant et professionnel des ordres permettent au Conseil interprofessionnel de mettre en œuvre ses orientations stratégiques et son plan d'action annuel.

Parmi nos activités de la dernière année, j'aimerais ici souligner celles qui se sont démarquées parce qu'elles témoignent de l'enrichissement de notre vie associative et de l'accompagnement offert par le Conseil à ses membres, en vue d'une meilleure saisie des grands phénomènes socioéconomiques qui influenceront sur l'évolution des professions réglementées.

J'évoquerai en premier lieu les réalisations du **groupe de travail sur la télépratique**. Créé en 2014 et composé de représentants d'une vingtaine d'ordres, le groupe a poursuivi ses activités centrées sur l'analyse des impacts des technologies de l'information et des communications sur les professionnels et les ordres qui les encadrent. Ainsi, une analyse des enjeux de la télépratique en contexte interjuridictionnel, sans doute la première du genre, a été produite. Le groupe œuvre également à la production d'un guide d'aide à la décision sur l'encadrement de la télépratique et la gestion du dossier numérique. Ces réalisations seront présentées au congrès annuel du *Réseau canadien des organismes de réglementation* (RCOR) en novembre 2016.

Dans la foulée, le Conseil s'est associé avec le **CEFRIO** pour réaliser un sondage inédit sur les **pratiques numériques des 385 000 professionnels** québécois. Le premier volet de ce sondage concerne les professionnels du secteur de la santé et des relations humaines; les résultats seront disponibles à l'automne 2016. Nous espérons couvrir les autres secteurs d'activités des ordres en 2017.

Mentionnons la poursuite d'un travail collaboratif d'analyse avec nos membres et nos partenaires dans le dossier de **l'intégration professionnelle des personnes immigrantes**. Je pense tout particulièrement à notre groupe de travail sur **l'accès des professionnels formés à l'étranger à un premier emploi dans leur profession**, qui a produit la première enquête sur le sujet, en collaboration avec l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI), la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), l'organisme ROSINI et quatre ordres professionnels (chimistes, comptables professionnels agréés, ingénieurs et technologues professionnels). L'enquête a été réalisée grâce à la participation financière du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

En septembre 2015 s'est tenue la 6e édition du **Colloque des dirigeants des ordres professionnels** sous le thème de la gestion des risques.. Avec près de 400 participants et 18 ateliers, l'évènement a été un franc succès. La prochaine édition se déroulera en 2017.

En octobre 2015, la 6e édition de la **Semaine des professionnels** a permis de réfléchir notamment sur la place des jeunes dans les professions réglementées.

Par ailleurs, la campagne **Ordre de protéger**, qui en est à sa troisième et dernière année, a gagné en rayonnement et en performance ou efficacité. Un fait marquant a été la diffusion lors de la Semaine des professionnels de capsules vidéo sur la protection du public animées par le comédien bien connu Vincent Graton. Le tableau ci-après permet de mesurer les progrès obtenus pour l'ensemble de la campagne.



INDICATEURS	2013	2015	2016
<b>Fréquentation sur les médias sociaux</b>			
Twitter – abonnés	204	1722	1900
Facebook – abonnés	13	1980	4979
LinkedIn – abonnés	63	230	446
<b>Fréquentation – site web et blogue</b>			
Cote Klout – mesure de présence active	31,26	54,80	55,78
Visiteurs uniques	175	27 120	76 094
Pages vues	1 579	65 947	152 372

Nos actions, faut-il rappeler en terminant, sont à la croisée d'enjeux multiples qui mettent en présence le Conseil avec plusieurs **partenaires institutionnels** :

***Accès à l'information et protection des renseignements personnels***

- Secrétariat à l'accès à l'information et la réforme des institutions démocratiques (Ministère du Conseil exécutif)

***Services professionnels***

- Registraire des entreprises

***Formation des professionnels***

- Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur)
- Table de concertation sur la formation collégiale des professionnels (avec la Fédération des cégeps et l'Office des professions)
- Table de concertation sur la formation universitaire des professionnels (avec le Bureau de coopération interuniversitaire et l'Office des professions)

***Justice disciplinaire***

- Comité de liaison avec le Tribunal des professions (Barreau de Montréal)

***Législation professionnelle***

- Groupe de travail sur l'assurance responsabilité (Office des professions)
- Groupe de travail sur l'exercice d'une profession en société (Office des professions)
- Comité d'examen (Office québécois de la langue française)

***Professions réglementées hors Québec***

- Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR)
- Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR)

***Reconnaissance des compétences professionnelles des personnes immigrantes***

- Comité d'orientation de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI-Collège de Maisonneuve)
- Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis et des compétences (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion)
- Pôle de coordination sur l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages (Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Office des professions)

L'année 2016 sera en même temps un point de départ, avec l'adoption, en décembre, de nos nouvelles orientations stratégiques. Le prochain rapport annuel, celui de 2016-2017, permettra de prendre la mesure des changements qualitatifs opérés par ces nouvelles orientations.

## 6. DOSSIERS ET INTERVENTIONS

### Réforme du *Code des professions*

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil interprofessionnel a été consulté à diverses reprises relativement au premier volet de la Réforme du *Code des professions* en matière de gouvernance du système professionnel.

#### *Énoncés d'intention – Premier volet de la réforme du Code des professions*

En juin 2015, la ministre de la Justice et ministre responsable des lois professionnelles, par l'entremise de l'Office des professions, sollicitait les commentaires du Conseil ainsi que des ordres professionnels sur des énoncés d'intention à l'égard de la gouvernance et les fonctions de l'Office, ainsi que sur l'organisation et la gouvernance des ordres professionnels. Certaines modifications proposées répondaient également à des enjeux soulevés dans le cadre de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau).

Ces énoncés constituaient une réponse aux recommandations adoptées par l'assemblée des membres du Conseil en 2013 en vue d'une réforme globale du *Code des professions*. Ils représentaient également le premier pas vers le dépôt d'un projet de loi modifiant le *Code des professions*.

Le Conseil interprofessionnel et quarante-trois de ses membres ont répondu à la demande de consultation en apportant des éclairages utiles sur une diversité d'aspects concernant les ordres professionnels, l'Office des professions et la protection du public.

#### *Gouvernance du Conseil interprofessionnel*

Le Conseil s'est également penché sur sa propre gouvernance, qu'il a examinée en regard de la vision élaborée par ses membres, les ordres professionnels.

Au cours de l'assemblée des membres du Conseil de décembre 2015, les membres ont adopté à l'unanimité une proposition d'amendement quant à l'article 20 du *Code des professions*. Cet article est déterminant pour le Conseil, car il institue la fonction de président, en détermine le mode d'élection de même que certains critères d'éligibilité.

Le Conseil a donc soumis à l'Office des professions une demande à l'effet que l'article 20 du Code soit amendé de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire d'être représentant d'un ordre professionnel au Conseil pour être éligible au poste de président du CIQ. De plus, le Conseil a demandé à ce qu'il y soit prévu explicitement l'obligation pour un candidat à la présidence du Conseil d'être membre d'un ordre professionnel et à ce qu'il y soit prévu que le président du Conseil, qui en est son porte-parole, ne puisse dans l'exercice de son mandat cumuler la présidence de son ordre professionnel ni être le porte-parole de celui-ci. Finalement, il est également demandé à ce que le Conseil puisse fixer, dans ses Règlements généraux d'autres critères d'éligibilité au poste de président du CIQ ou d'y prévoir d'autres incompatibilités de fonctions.

#### *Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles*

En novembre 2015, l'Office des professions a une fois de plus sollicité les commentaires du Conseil à l'égard d'un document additionnel aux énoncés d'intention en matière de gouvernance du système

professionnel. Dans ce document, l'Office proposait d'élargir la compétence du Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles.

Selon cette proposition, la compétence du Commissaire en matière d'enquête, de traitement de plaintes, de vérification, d'analyse et de recherche, serait étendue à l'ensemble du processus d'admission d'un ordre professionnel.

Le 4 décembre 2015, les membres du Conseil réunis en assemblée ont résolu à l'unanimité de ne pas appuyer cette proposition de l'Office. Celle-ci ne contient aucune information permettant d'identifier les problèmes à régler en matière d'admission à un ordre professionnel, de mesurer, le cas échéant, la gravité de ces problèmes en regard de l'efficacité et de l'équité du processus envers les candidats à l'admission, et, par conséquent, d'appuyer l'élargissement projeté de la compétence du Commissaire.

#### *Propositions de modifications législatives*

Le 21 décembre 2015, l'Office des professions soumettait au Conseil ainsi qu'aux ordres visés par des modifications à leur loi particulière, un projet de modification législative à l'égard du *Code des professions* donnant suite aux énoncés d'intention diffusés l'été précédent.

Le Conseil s'est dit satisfait que l'Office ait tenu compte des commentaires soumis lors des consultations à l'égard des énoncés d'intention et qu'il prenne en considération les consensus établis entre les acteurs du système professionnel sur des enjeux discutés depuis l'amorce d'un grand chantier concernant le système professionnel en 2013.

#### *Projet de loi n° 98 sur l'admission et la gouvernance du système professionnel*

Soulignons que le 11 mai 2016, la ministre responsable des lois professionnelles, Mme Stéphanie Vallée, présentait le projet de loi n° 98 - Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel. Ce projet qui pose les premiers jalons de la réforme attendue du *Code des professions* sera commenté par le Conseil à l'automne 2016.

### **Intégration professionnelle des personnes immigrantes**

À l'hiver 2015, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 77 - *Loi sur l'immigration au Québec*, le Conseil a apporté son soutien au modèle de Déclaration d'intérêt d'un ressortissant étranger annoncé par le projet de loi.

Tel qu'il l'avait déclaré en 2015 lors des consultations publiques sur une politique en matière d'immigration du gouvernement du Québec, le Conseil est d'avis que cette Déclaration possède le potentiel d'améliorer significativement l'arrimage entre l'immigration et les besoins en emplois de la société québécoise.

À cette époque, le Conseil avait constaté qu'afin d'optimiser les résultats escomptés, la Déclaration devait tenir compte, entre autres, du processus de reconnaissance des compétences professionnelles effectué par les ordres professionnels en vertu du *Code des professions*. Le Conseil a ainsi recommandé que le fait pour une personne d'avoir obtenu la reconnaissance complète ou partielle

de ses compétences par un ordre professionnel devrait figurer parmi les critères d'invitation déterminés par le ministre à la suite de la déclaration d'intérêt d'un ressortissant étranger.

### **Adéquation formation-compétences-emploi**

En janvier 2016 dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 70 - *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, le Conseil a formulé des commentaires en lien avec l'enjeu de l'adéquation entre la formation, les compétences requises pour exercer une profession réglementée et l'emploi.

Le Conseil a insisté sur l'arrimage ciblé entre la formation et les pratiques professionnelles, l'amélioration de la reconnaissance des compétences professionnelles et l'intensification de la formation continue.

Le Conseil a également mentionné que l'objectif d'une meilleure adéquation formation-emploi requerra une action concertée de tous les partenaires concernés, dont les ordres professionnels. Or, le secteur des professions réglementées, malgré son importance, est le seul secteur qui n'est pas encore représenté au sein de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Le Conseil demande à être intégré à la Commission.

### **Régime de protection contre les représailles**

En janvier 2016, le Conseil a commenté le projet de loi n° 87 - *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics* dans le cadre des consultations particulières sur celui-ci.

Le projet de loi prévoit que si le Protecteur du citoyen estime que des renseignements portés à sa connaissance peuvent servir dans le cadre d'une enquête relative à une infraction présumée à une loi, il les transmet dans les plus brefs délais à un corps de police. Le projet prévoit également que dans certains cas, ces renseignements peuvent être transmis au Commissaire à la lutte contre la corruption.

Dans ses commentaires, le Conseil a indiqué qu'à l'égard de ces mêmes renseignements portés à la connaissance du Protecteur du citoyen, les ordres professionnels devraient être en mesure d'enquêter et d'intervenir en temps utile lorsqu'il y a un risque imminent ou important pour le public.

Dans une perspective de protection du public, le Conseil est donc d'avis qu'il est essentiel que les ordres soient également informés si le Protecteur du citoyen estime que des renseignements portés à sa connaissance peuvent servir dans le cadre d'une enquête relative à une infraction présumée au *Code des professions*, à une loi constituant un ordre professionnel ou au code de déontologie applicable aux membres d'un ordre professionnel.

### **Conseils de discipline des ordres professionnels**

#### *Assujettissement des présidents à un organisme indépendant*

Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 51 - *Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives*, le Conseil a déposé en septembre 2015 un mémoire visant à bonifier certaines

dispositions envisagées, soit les dispositions modifiant le [Code des professions](#) (art. 19 et 20) et celles modifiant la [Loi sur la justice administrative](#) (art. 22 et 23).

Le projet de loi vient assujettir les présidents des conseils de discipline à la compétence du Conseil de la justice administrative quant à l'application de leur code de déontologie. Cette loi permet également au gouvernement, lorsque le Conseil de la justice administrative le recommande, de destituer un président de conseil de discipline d'un ordre professionnel, de le suspendre ou de lui imposer une réprimande.

Le Conseil interprofessionnel s'est dit en accord avec ces modifications, notant avec satisfaction que celles-ci font écho à l'une de nos recommandations formulées en 2012, dans le cadre des travaux ayant conduit à la réforme du système de justice disciplinaire applicable aux membres des ordres professionnels, à l'effet d'assujettir les présidents des conseils de discipline à la compétence d'un organisme indépendant quant à l'application de leur code de déontologie.

#### *Code de déontologie*

En décembre 2015, l'Office des professions du Québec a sollicité les commentaires du Conseil relativement à un nouveau projet de *Code de déontologie applicable aux présidents et aux autres membres des conseils de discipline des ordres professionnels*.

Le Conseil s'est déclaré favorable au nouveau projet, d'autant qu'il donne suite à une de ses recommandations formulée une première fois en septembre 2014 et réitérée en septembre 2015, suite à la publication à la *Gazette officielle* d'un projet de *Code de déontologie applicable aux présidents et aux autres membres des conseils de discipline des ordres professionnels*.

L'analyse fournie par le Conseil à cette époque mettait en lumière le fait qu'il existe une distinction entre le président et les autres membres des conseils de discipline, ces derniers n'étant pas des administrateurs publics œuvrant à temps plein à cette fonction. Le Conseil s'est dit satisfait de constater que le projet répond aux préoccupations exprimées à cet égard, en prévoyant des règles différentes, de même que des règles particulières pour les membres des conseils de discipline autres que le président.

Toutefois, le Conseil a émis des questionnements relativement au processus disciplinaire envisagé, ainsi qu'en regard des obligations d'équité procédurale envisagées pour le Conseil d'administration de l'ordre qui pourra imposer une sanction.

#### **Secret professionnel**

Au cours de la dernière année, le Conseil a été invité à commenter deux projets de modification législative traitant du secret professionnel.

Dans un premier temps, en mai 2015, le Conseil a émis des commentaires relativement à un premier projet visant à modifier les articles 60.4 et 193 du *Code des professions*.

Ce projet avait pour objectif, d'une part, de préciser certains termes relatifs à la levée du secret professionnel et, d'autre part, de prévoir une immunité de poursuite en cas de divulgation de

renseignements confidentiels ou protégés par le secret professionnel. Celui-ci modifiait également les lois constitutives des notaires et des avocats sur les mêmes aspects.

Le Conseil a alors formulé certaines préoccupations quant à l'immunité envisagée, se demandant notamment si celle-ci est le meilleur instrument pour contrer les obstacles à la levée du secret professionnel, tel que le risque de représailles. Le Conseil est d'avis qu'il serait souhaitable qu'une réflexion qui prendrait en compte l'ensemble des obstacles à la levée du secret professionnel soit entreprise. Celle-ci permettrait de développer des stratégies cohérentes avec le système professionnel qui est notamment fondé sur la prévention du risque de préjudice.

En juin 2015, le Conseil était à nouveau consulté sur un projet de modification législative ayant trait au secret professionnel. Cette modification visait à inclure à un projet de loi une nouvelle disposition relative à « l'obligation de signalement par un professionnel de la santé lorsqu'il a des motifs de croire qu'il y a maltraitance envers une personne vulnérable ». En outre, l'obligation de signalement était élargie « dans chacune des lois qui prévoient la levée du secret professionnel ». Elle envisageait également les « sanctions en cas de défaut ». Le Conseil a alors réitéré ses préoccupations quant à la modification du projet.

### **Accès à l'information : un régime particulier**

Le gouvernement du Québec a entrepris dans les dernières années d'importants travaux visant à favoriser une plus grande transparence gouvernementale. Dans ce cadre, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec a entrepris un cycle de consultations particulières sur le document intitulé « *Orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels* ». En août 2015, le Conseil a souhaité contribuer à la réflexion des parlementaires en y présentant un mémoire.

Dans celui-ci, le Conseil a d'abord rappelé que depuis 2007, les ordres professionnels sont assujettis à un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Soulignons que ce régime a une dimension particulière par rapport au régime auquel sont soumis les organismes publics, et cela en raison de la nature particulière des ordres en regard de leur fonctionnement et de leur mode d'organisation.

C'est dans une perspective d'amélioration continue de ce régime et de maintien de sa spécificité que le Conseil entend contribuer aux actions mises en place afin de favoriser une plus grande transparence. À cet égard, le Conseil a également rappelé qu'il est engagé dans une collaboration avec les autorités gouvernementales concernées, en vue d'élaborer un projet de règlement sur la diffusion de l'information applicable aux ordres.

### **Prévisions budgétaires et contribution des professionnels au financement de l'Office des professions du Québec**

En août 2015, le Conseil a formulé un avis favorable à la ministre responsable de l'application des lois professionnelles concernant le projet de prévisions budgétaires de l'Office des professions pour l'exercice 2016-2017.

Ce projet prévoit notamment le montant projeté de la contribution des membres des ordres professionnels au financement de l'Office des professions, au sujet duquel le Conseil est consulté en vertu du *Code des professions*.

À cette occasion, le Conseil a tenu à souligner les efforts de maîtrise budgétaire du gouvernement sur le budget de dépenses de l'Office. Précisant que l'excédent cumulé à la fin de l'exercice par l'Office servira à combler le déficit anticipé du budget prévu en 2016-2017, le Conseil s'est dit préoccupé par le fait que les membres des ordres professionnels pourraient subir une hausse importante de leur contribution en 2017-2018, à moins que le rythme des dépenses de l'Office ne soit adéquatement contrôlé.

Le Conseil a également profité de l'occasion pour rappeler ses attentes à l'effet que l'Office des professions génère des gains d'efficacité au chapitre du traitement réglementaire.

### **Fonds d'assurance responsabilité professionnelle**

En juin 2015, l'Office des professions, en collaboration avec des représentants du ministère des Finances, présentait à un groupe de représentants d'ordres et du Conseil, les grandes lignes d'un projet de loi visant à apporter des modifications à la *Loi sur les assurances* concernant les fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle. Le Conseil a alors formulé certains commentaires afin de bonifier le projet envisagé.

Le Conseil a notamment rappelé que dès 2013, dans le cadre de discussions qui ont précédé le dépôt par le ministre des Finances et de l'Économie du [Rapport sur l'application de la Loi sur les assurances et de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne](#), le Conseil avait sensibilisé l'Office et le ministère des Finances quant à certaines problématiques d'ordre systémique liées aux fonds d'assurance, la plus importante étant liée à l'échange d'information entre les fonds et leurs ordres respectifs.

En février 2014, l'assemblée des membres adoptait une recommandation suggérant au législateur les paramètres pouvant convenir à un tel échange, le tout dans un cadre transparent et bien défini. Cette recommandation est à l'effet de modifier le Code afin de permettre aux fonds d'assurance de transmettre en toute légalité à l'ordre professionnel concerné toute requête introductive d'instance relative à l'un de ses membres. La recommandation demandait également de modifier le Code afin de permettre l'échange d'information lorsque la protection du public risque d'être compromise si cette information n'est pas portée à la connaissance de l'ordre en temps utile.

Le Conseil est d'avis que cette recommandation, fruit du travail concerté des ordres et du Conseil, doit être considérée et que les changements législatifs requis doivent être apportés en conséquence.

Soulignons qu'en mars 2016, le Conseil et le groupe de représentants d'ordres étaient de nouveau consultés par l'Office à l'égard de ce dossier. Le Conseil a alors entrepris des démarches auprès des membres visés en vue de bonifier éventuellement le projet envisagé.

## 7. COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

### Comité de planification

Le comité de planification s'est réuni à quatre reprises.

Le comité de planification est présidé par la vice-présidente du CIQ, madame Nathalie Rodrigue, technologiste médicale.

Autres membres :

- . Barry Dolman, Ordre des dentistes du Québec
- . Charles Faucher, Ordre des podiatres du Québec
- . François P. Granger, Ordre des chimistes du Québec
- . Jean-François Henry, Ordre des chiropraticiens du Québec
- . Martine Lacharité, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Lise Tremblay, Barreau du Québec

### Comité d'audit

Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises.

Le comité d'audit est présidé par monsieur Jean-François Lasnier de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Autres membres :

- . Alain Crompt, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- . Réal Paquette, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

### Groupe de travail sur les finances du CIQ

Le groupe de travail s'est réuni à une reprise.

Le groupe de travail est présidé par le trésorier du CIQ, monsieur Alain Bernier, technologue professionnel.

Autres membres :

- . Cyrille Cormier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- . Lorraine Godin, Ordre des ingénieurs du Québec
- . Bertrand Lortie, Chambre des notaires du Québec
- . Suzanne Malette, Ordre des psychologues du Québec
- . Pierre Richard, Barreau du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

## **Groupe de travail sur la gestion des risques**

Le groupe de travail s'est réuni à une reprise.

Le groupe de travail est présidé par le trésorier du CIQ, monsieur Alain Bernier, technologue professionnel.

Autres membres :

- . Cyrille Cormier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- . Lorraine Godin, Ordre des ingénieurs du Québec
- . Jean-François Lasnier, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

## **Comité de législation**

En 2015-2016, le comité de législation s'est réuni à une reprise.

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du CIQ, monsieur Claude Leblond, travailleur social.

Autres membres :

- . Rafaël Amabili-Rivet, Chambre des notaires du Québec
- . Véronique Ardouin, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec
- . Caroline Chrétien, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Alain Collette, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- . Caroline Daoust, Ordre des dentistes du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Caroline Fortier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- . Maxime Fournier, Barreau du Québec
- . Martine Gosselin, Ordre des podiatres du Québec
- . Elena Konson, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- . Marie-Chantal Lafrenière, Ordre des technologues professionnels du Québec
- . Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec
- . Marie Paré, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- . François-Xavier Robert, Ordre des ingénieurs du Québec
- . Édith Rondeau, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- . Richard Silver, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- . Janique Ste-Marie, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
- . Nancy Trudel, Barreau du Québec
- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec

### **Table des ex-présidents (pas de rencontre en 2015-2016)**

La Table est présidée par madame Diane Legault, dentiste.

Membres :

- . Louis Beaulieu, orthophoniste
- . Viateur Bergeron, avocat
- . Marc Cossette, opticien d'ordonnances
- . Sylvie de Grandmont, hygiéniste dentaire
- . Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé
- . Richard Gagnon, administrateur agréé
- . Jeanne Grimard, technologiste médicale
- . Jean N. Picard, évaluateur agréé et ingénieur
- . François Renaud, comptable professionnel agréé, comptable en management accrédité
- . Augustin Roy, médecin
- . Louis Roy, conseiller d'orientation

### **Comité de gouvernance et d'éthique**

Le comité de gouvernance et d'éthique est présidé par le secrétaire du CIQ, monsieur Claude Leblond, travailleur social.

Membres :

- . Stéphane Beaulieu, Ordre des psychologues du Québec
- . Chantal Michaud, Ordre des ingénieurs du Québec
- . Claudia P. Prémont, Barreau du Québec
- . Marie-Ève St-Laurent, Ordre des sages-femmes du Québec
- . Jean-Bernard Trudeau, Collège des médecins du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Jocelyn Vachon, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

### **Comité des enjeux collectifs**

Le comité des enjeux collectifs est présidé par la présidente du CIQ, madame Diane Legault, dentiste.

Membres :

- . Alain Bibeau, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- . Guy Collin, Ordre des chimistes du Québec
- . Gérard Guay, Chambre des notaires du Québec
- . Manon Lambert, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Denis Leclerc, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- . Laurent Matte, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- . Réal Paquette, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Lucie Tremblay, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

### **Groupe de travail sur les assurances**

Membres :

- . Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec
- . Christiane Brizard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Annie Chapados, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- . Sonia Godin, Chambre des notaires du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
- . Patrick Marcoux, Ordre des ingénieurs du Québec
- . Elie Sawaya, Ordre des ingénieurs du Québec
- . Lise Tremblay, Barreau du Québec
- . Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec

### **Groupe de travail sur les fonds d'assurance**

Membres :

- . Irène Beauchamp, Ordre des dentistes du Québec
- . Christiane Brizard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Caroline Daoust, Ordre des dentistes du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Jean-Pierre Dumont, Ordre des architectes du Québec
- . Marcel Gagné, Ordre des pharmaciens du Québec
- . René Langlois, Barreau du Québec
- . Jacques L'Abbé, Chambre des notaires du Québec
- . Manon Lambert, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Jean Lizotte, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Marie-Chantal Thouin, Ordre des architectes du Québec
- . Christian Tremblay, Chambre des notaires du Québec
- . Lise Tremblay, Barreau du Québec
- . Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

### **Groupe de travail sur l'accès à l'information**

Membres :

- . Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec
- . Sylvie Champagne, Barreau du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Vivianne Fortier, Ordre des ingénieurs du Québec (depuis le 24 mars 2016)
- . Diane Gareau, Chambre des notaires du Québec
- . Christine Kaesch, Chambre des notaires du Québec (jusqu'au 22 janvier 2016)
- . Elena Konson, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
- . Marisol Mirò, Ordre des dentistes du Québec
- . Geneviève Ouimet, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Amélie Proulx, Ordre des ingénieurs du Québec (jusqu'au 24 mars 2016)

- . Josée Prud'Homme, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Sabina Watrobski, Chambre des notaires du Québec

### **Groupe de travail sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre**

Membres :

- . Manon Bonnier, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Gaston Gauthier, Barreau du Québec
- . Stéphane Gauthier, représentant, Collège des médecins du Québec
- . Jean-Louis Granger, Collège des médecins du Québec
- . Elena Konson, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Louise Laurendeau, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- . Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec
- . Patrick Marcoux, Ordre des ingénieurs du Québec
- . Geneviève Ouimet, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Caroline Thibault-Gervais, Chambre des notaires du Québec
- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec

### **Groupe de travail sur la télépratique**

Membres :

- . Stéphane Beaulieu, Ordre des psychologues du Québec
- . Mélanie Benoit, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- . Joël Bergeron, Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- . Guylaine Bertrand, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- . Sylvain Bolduc, Ordre des géologues du Québec
- . Joanie Bouchard, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- . Christiane Brizard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Alain Collette, Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec
- . Catherine de Lanux, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- . Sandra Di Palma, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- . Alexandre Dumouchel, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- . Christine Fournier, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- . Annick Gariépy, Barreau du Québec
- . Céline Giroux, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- . Sébastien Greiche, Ordre des dentistes du Québec
- . Raymond Haché, Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec
- . Nicolas Handfield, Chambre des notaires du Québec
- . Guillaume LaBarre, Ordre des agronomes du Québec
- . Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
- . Richard Legendre, Ordre des technologues professionnels du Québec
- . Thanh Liem Nguyen, Ordre des podiatres du Québec
- . Richard Locas, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- . Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec
- . Sylvain Ménard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

- . Marisol Mirò, Ordre des dentistes du Québec
- . Stéphane Monette, Ordre des dentistes du Québec
- . Julie Morin, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- . Paul Morin, Ordre des dentistes du Québec
- . Yves Robert, Collège des médecins du Québec
- . Marie-Lyne Roc, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- . Caroline Roy, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- . Julie Roy, Ordre des chiropraticiens du Québec
- . Nathalie Thompson, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

### **Comités du *Colloque des dirigeants des ordres professionnels***

Le 6<sup>e</sup> Colloque des dirigeants des ordres professionnels s'est tenu du 2 au 4 septembre 2015 à Québec.

#### *Comité organisateur*

- . Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec
- . François Goulet, Collège des médecins du Québec
- . André Jacques, Collège des médecins du Québec
- . Carole Marcil, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec
- . France Vacchino, Collège des médecins du Québec

#### *Comité thématique*

- . Denis Beauchamp, Ordre des technologues professionnels du Québec
- . Manon Bonnier, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Pierre Desjardins, Ordre des psychologues du Québec
- . Diane Gareau, Chambre des notaires du Québec
- . Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec
- . Sarah Thibodeau, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec

## 8. FORUMS

### Forum des directions générales

Le forum s'est réuni à quatre reprises.

Lors de ces rencontres, les membres du forum ont échangé sur l'éthique appliquée dans les organisations, la gestion stratégique intégrée des risques et le vote électronique.

D'autres sujets ont également été traités, dont la réduction des frais de perception des paiements par cartes bancaires, l'accès des membres des ordres à des données scientifiques probantes, le traitement fiscal des personnes contractuelles œuvrant pour un ordre professionnel.

### Forum des syndicats

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1 : Éléments de base* ainsi qu'à une reprise la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2 : Entrevues et analyse de cas*.

La *Journée des syndicats*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 11 juin 2015. L'activité a porté sur un survol des décisions d'intérêt, sur l'honneur, la dignité et la discipline dans les professions ainsi que sur une réflexion de la réalité des syndicats en 2015.

Le groupe directeur du forum s'est réuni à cinq reprises. Des sous-comités du groupe directeur se sont également réunis à quatre reprises.

Groupe directeur :

- Guy Bilodeau, Barreau du Québec
- Marcel Bonneau, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- Bruno Breton, Ordre des agronomes du Québec
- Bernard Cadieux, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Neville-Warren Cloutier, Ordre des géologues du Québec
- Florence Colas, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Diane Gareau, Chambre des notaires du Québec
- Louise Gauthier, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Réjean Gingras, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
- Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- Ginette Lussier-Price, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Jacques Fillion, Ordre des ingénieurs du Québec
- Alain Migneault, Ordre des acupuncteurs du Québec
- Chantal Pinard, Ordre des chiropraticiens du Québec
- Louise St-Pierre, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- Robert Turbide, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- Robert Vachon, Ordre des psychologues du Québec
- Sonia Voyer, Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Madame Ginette Lussier-Price, FCPA, FCA, assume la présidence du groupe directeur.

## **Forum des secrétaires de conseil de discipline**

Le groupe directeur du forum s'est réuni à trois reprises.

Lors de ces rencontres, les membres ont échangé sur la création du nouveau *Bureau des présidents des conseils de discipline*.

D'autres sujets ont également été discutés, le groupe de travail bipartite - Tribunal des professions et Conseil interprofessionnel du Québec et la création du guide-dossier conjoint et de la formation des membres de conseils de discipline.

Groupe directeur :

- . Sylvie Bédard, Chambre des notaires du Québec (jusqu'au 21 janvier 2016)
- . Stéphanie Corbin, Barreau du Québec (depuis décembre 2015)
- . Roxanne Daviault, Chambre des notaires
- . Cindy Décarie, Ordre des psychologues du Québec
- . Denise Giguère, Ordre des chiropraticiens du Québec
- . Véronique Guertin, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- . Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- . Nathalie Nicole Poirier, Barreau du Québec
- . Geneviève Richard, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Véronique Smith, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Nancy Trudel, Barreau du Québec
- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec

M<sup>e</sup> Sylvie Bédard, notaire, assume la présidence du groupe directeur.

## **Forum de l'inspection professionnelle**

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1 : Éléments de base* ainsi qu'à une reprise la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2 : Entrevues et analyse de cas*.

La *Journée de l'inspection professionnelle*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 27 mai 2015.

Le groupe directeur du forum s'est réuni à trois reprises.

Groupe directeur :

- . Martine Arial, Chambre des notaires du Québec
- . Agathe Bergeron, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
- . Philippe Boudreau, Ordre des ergothérapeutes du Québec (depuis le 7 décembre 2015)
- . Gilbert Chartier, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- . Danielle Fagnan, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Jacques Gauthier, Ordre des ergothérapeutes du Québec (jusqu'au 7 décembre 2015)
- . Josée Laroque, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- . Geneviève Lefebvre, Barreau du Québec
- . Martine Picard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- . Ginette France Thomas, Ordre des psychologues du Québec

- . Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Johanne Vincent, Ordre des acupuncteurs du Québec

Madame Johanne Vincent, acupuncteure, assume la présidence du groupe directeur

### **Forum de la formation**

Le forum a offert à ses membres deux activités. Une *formation sur le rôle-conseil dans l'élaboration d'activités de formation captivantes et performantes* ainsi qu'un atelier sur l'évaluation des formations.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le groupe directeur du forum s'est réuni à une reprise.

Groupe directeur :

- . Mamour Diouf, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- . Hélène Gauthier, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
- . Patricia Landry, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- . Josée Laroque, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- . Carole Marcil, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Diane Méthot, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- . Julie Morin, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- . Yanneck Ostaficzuk, Barreau du Québec
- . Francine Sabourin, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- . Valérie Simard, Chambre des notaires du Québec

### **Forum des communications**

Le forum a offert à ses membres une activité *sur les opportunités en publicité numérique afin d'optimiser les investissements*.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le groupe directeur du forum s'est réuni à deux reprises.

Groupe directeur :

- . France Bonneau, Barreau du Québec
- . Claudine Champagne, Ordre des optométristes du Québec
- . Michèle Gosselin, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- . Carole Marcil, Conseil interprofessionnel du Québec
- . Julie Villeneuve, Ordre des pharmaciens du Québec
- . Nacer Eddine Ziani, Ordre des chimistes du Québec

## 9. PRIX DU CIQ 2015 : GILLES RONDEAU, TRAVAILLEUR SOCIAL

Le Prix du CIQ souligne l'excellence de la carrière d'une professionnelle ou d'un professionnel qui se distingue par ses réalisations qui ont eu un impact sur le développement de son ordre d'appartenance, sa contribution significative au développement de la profession, son engagement social et son rayonnement hors Québec.

Pour l'année 2015, le récipiendaire du Prix du CIQ est monsieur Gilles Rondeau, travailleur social. Monsieur Rondeau se distingue par l'engagement dont il fait preuve à l'égard de sa profession, par la passion avec laquelle il partage ses connaissances et par sa disponibilité lorsque son expertise est sollicitée par la collectivité.

C'est en 1967 que M. Gilles Rondeau amorce sa carrière après l'obtention d'une maîtrise en service social à l'Université de Montréal. Dès la première année, il s'implique au sein de son ordre professionnel, l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec (maintenant Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec). Un an plus tard, il devient chargé d'enseignement à l'université où il avait lui-même fait ses études, premier pas d'une carrière de pédagogue qui durera plus de 37 ans. Soucieux de parfaire ses connaissances, M. Rondeau obtient, en 1976, un Ph.D. en *Social Work* de l'Université de Pittsburgh.

De 1987 à 1991, il a occupé les fonctions de directeur de l'École de service social de l'Université de Montréal où il obtient le titre de professeur émérite en 2006. Passionné par la recherche, il compte à son actif plus de 120 publications à titre d'auteur ou de coauteur dans lesquelles sont abordées des thématiques telles que la violence conjugale, la masculinité et le bien-être des hommes, ainsi que l'intervention sociale.

M. Rondeau a présidé son ordre professionnel de mai 1994 à mai 1996. Il a également siégé à de nombreux comités. C'est en reconnaissance à cette grande implication ainsi qu'à son apport exceptionnel qu'en 2009, son ordre professionnel lui a décerné le titre de membre émérite.

Son expertise et sa passion ont bien servi le système professionnel. Il a notamment été membre du comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines, qui a joué un rôle décisif dans la genèse du fameux projet de loi 21, *loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*. À plusieurs reprises, il a été consulté par le ministère de la Santé et des Services sociaux à titre d'expert en matière de violence conjugale et familiale ainsi qu'en matière de bien-être des hommes.

À titre de consultant, formateur et bénévole, il est intervenu et intervient toujours auprès de nombreux groupes communautaires et d'organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

Finalement, M. Rondeau occupe le rôle d'administrateur nommé par l'Office des professions à l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Lors de la réception de son prix, M. Rondeau a rendu un vibrant hommage à la profession de travailleur social, invitant les différents acteurs du système professionnel à reconnaître son rôle important dans notre société et à travailler en partenariat avec ces professionnels. Il a insisté sur le

fait que pour lui, le travail social, c'est l'humain avant tout ; c'est un travail pour créer un monde où chacun a une place, est intégré à la société et peut y contribuer.

M. Rondeau a tenu à rappeler l'importance primordiale de la protection du public, et ce, pour tous les ordres professionnels. Selon lui, l'octroi du seul titre réservé à une profession n'assure pas la protection du public de manière suffisante. Il faut que des actes réservés soient accordés à plusieurs des ordres qui n'en ont pas afin qu'ils puissent mieux remplir leur mission.

Comme troisième message, Gilles Rondeau a dit souhaiter que le système professionnel réussisse à équilibrer la représentation des hommes et des femmes au sein des professions du domaine de la santé et des relations humaines où les hommes sont faiblement représentés. Selon lui, avoir plus d'hommes travaillant comme intervenants permettrait d'atteindre une plus grande égalité, modifierait les perceptions, rétablirait un meilleur équilibre et rapprocherait les garçons et les hommes des services tout en passant le message que la santé, les services sociaux, ça concernent tout le monde.

### **L'œuvre**

L'œuvre qui symbolise le *Prix du CIQ* est une médaille en argent massif.

La production de l'œuvre et sa remise annuelle bénéficient d'une commandite de prestige de *La Personnelle assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

## 10. MÉRITE DU CIQ

Les *Mérite du CIQ* sont décernés à des professionnels émérites sur recommandation de leur ordre professionnel respectif. Les récipiendaires d'un *Mérite du CIQ* en 2015-2016 sont :

- ♦ Serge Jean Alex, chimiste
- ♦ Nicole Archambault Moreno, orthophoniste-audiologiste
- ♦ Richard Beaulieu, agronome
- ♦ Josée Beauséjour, conseillère d'orientation
- ♦ Mona Bergevin, optométriste
- ♦ Sylvain Biron, technologue professionnel
- ♦ Richard Brault, thérapeute en réadaptation physique
- ♦ Ghislaine Brosseau, travailleuse sociale
- ♦ Chantal Dalpé, administratrice agréée
- ♦ Cyrille Delâge, notaire (à titre posthume)
- ♦ Céline Dufour, sage-femme
- ♦ Manon Durivage, comptable professionnelle agréée
- ♦ Serge Filion, urbaniste
- ♦ Sylvie Janelle, ergothérapeute
- ♦ Claude Lafontaine, pharmacien
- ♦ Manon Lécuyer, médecin vétérinaire
- ♦ Diane Métayer, psychoéducatrice
- ♦ Pascal Montpetit, huissier de justice
- ♦ Pierre Paquin, chiropraticien
- ♦ Lise Payant, dentiste
- ♦ Claudette Péloquin Antoun, diététiste
- ♦ Odette Roy, infirmière
- ♦ Denis Savoie, évaluateur agréé
- ♦ Daniel Smith, inhalothérapeute
- ♦ Pascale Tremblay, acupuncteur

L'œuvre qui symbolise le *Mérite du CIQ* est une médaille en bronze.

La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

## 11. PERSONNEL DU CIQ

Jean-François Thuot, Ph.D., Adm.A., ASC  
Directeur général

Julie de Gongre, avocate  
Directrice des affaires juridiques

Carole Marcil  
Directrice de projets (communications)

Ann-Sophie Verrier, avocate  
Chargée d'affaires juridiques

Vanessa Bourdeau  
Agente de communication Web et médias sociaux (jusqu'au 19 février 2016)

Colette Cléroux  
Adjointe de direction

Diane Estivo  
Adjointe administrative/coordonnatrice des événements

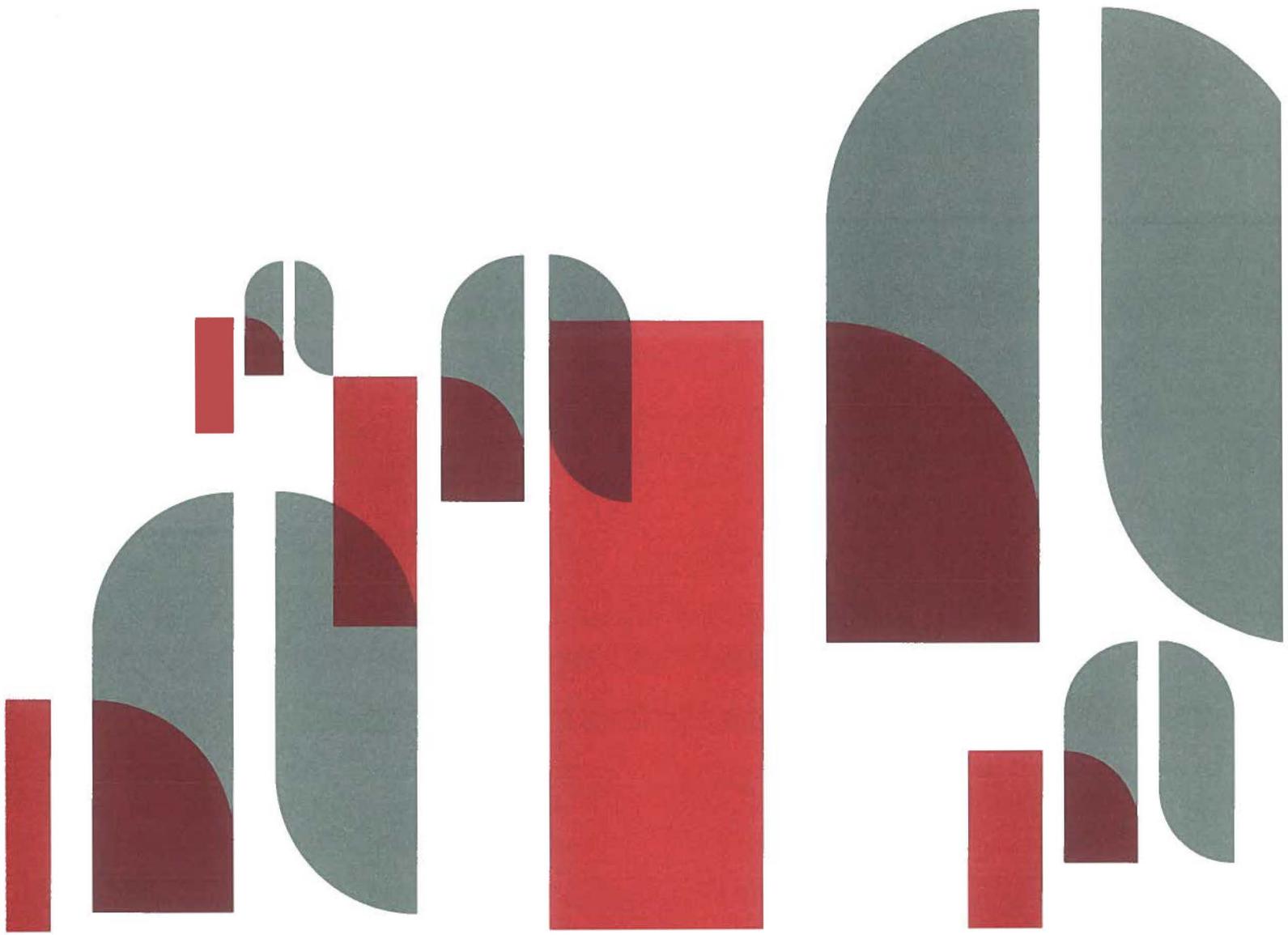
## **12. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES**

Le rapport présenté à la page suivante a été examiné et entériné par l'assemblée générale des membres du CIQ tenue le 13 mai 2016.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2016



**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**AU 31 MARS 2016**

**Sommaire**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
Bilan	3
Évolution de l'actif net	4
Résultats	5 - 6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Annexes	14 - 18



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Roland Naccache et Associés*  
*Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA*

Roland Naccache, CPA auditeur, CA  
Montréal (Québec)  
Le 6 mai 2016

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

BILAN  
AU 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	52 807	82 958
Placements - note 3	430 000	363 086
Comptes clients et autres créances - note 4	62 090	25 503
Frais payés d'avance	34 538	66 885
	579 435	538 432
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 5	27 831	28 552
	<b>607 266</b>	<b>566 984</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs - note 6	154 909	130 516
Revenus perçus d'avance - note 7	49 211	38 333
	204 120	168 849
<b>ACTIF NET</b>		
AFFECTÉ - Financement de projets spéciaux	21 949	21 949
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	27 831	28 552
NON AFFECTÉ	353 366	347 634
	403 146	398 135
	<b>607 266</b>	<b>566 984</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Diane Legault, dentiste, administrateur

Alain Bernier, T.P., administrateur

**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

	Financement de projets spéciaux note 8	Investi en immobilisation	Non affecté	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	21 949	28 552	347 634	398 135	344 462
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	-	(10 025)	15 036	5 011	53 673
Investissement en immobilisations	-	9 304	(9 304)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>21 949</b>	<b>27 831</b>	<b>353 366</b>	<b>403 146</b>	<b>398 135</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des ordres - Annexe A	952 947	972 200
Contributions spéciales des ordres - Annexe A	150 691	150 001
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	398 469	165 234
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	27 156	22 130
Subventions - FAMMO	44 587	22 742
Commandites et Inscriptions	35 656	33 530
Commandite regroupement assurances collectives	27 343	21 949
50e anniversaire	29 545	-
Intérêts	7 416	7 864
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 673 810</b>	<b>1 395 650</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales - note 9	544 263	500 393
Ressources externes	23 949	33 618
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	352 879	125 759
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	27 156	22 130
Activités particulières et plan stratégique - Annexe D	335 041	284 743
Formation	8 991	7 600
Allocations - Président	20 004	20 838
Allocations - Comité exécutif	25 620	25 620
Frais de représentation	13 165	11 430
Frais de déplacement	17 127	15 136
Réunions	36 955	40 049
Loyer, électricité, taxes	89 465	87 522
Assurances	4 904	4 179
Technologie de l'information	42 624	48 026
Papeterie, imprimerie, timbres	8 851	9 390
Fournitures et frais de bureau	7 597	8 019
Honoraires	9 789	29 631
Publications et promotion	60 849	58 034
50e anniversaire	29 545	
Amortissement des immobilisations corporelles	10 025	9 860
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 668 799</b>	<b>1 341 977</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>5 011</b>	<b>53 673</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	5 011	53 673
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 025	9 860
	<u>15 036</u>	<u>63 533</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(36 587)	13 605
Frais payés d'avance	32 347	(62 837)
Créditeurs	24 393	9 156
Revenus perçus d'avance	10 878	18 152
	<u>31 031</u>	<u>(21 924)</u>
	<u>46 067</u>	<u>41 609</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 304)	(6 757)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	36 763	34 852
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE</b>	446 044	411 192
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE</b>	<u>482 807</u>	<u>446 044</u>
Représentée par:		
Encaisse	52 807	82 958
Placement	430 000	363 086
	<u>482 807</u>	<u>446 044</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2016

#### 1 FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec).

Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le Code des professions reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres; intervient, lorsqu'opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés; agit comme référence auprès des publics concernés.

#### 2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes ;

##### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés sur les périodes couvertes par le service.

Les revenus d'inscription, de formation et d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

## CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2016

#### 2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Ventilation des charges

L'organisme exerce principalement ses activités comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés et agit comme référence auprès des publics concernés par l'intermédiaire d'un plan de communication. Le coût de ces activités se compose principalement des frais directs, notamment par le salaire de direction de projet.

L'organisme impute une partie des charges administratives aux activités particulières et plan stratégique, selon une clé de répartition qu'il a jugée adaptée au type de charges et qu'il utilisera avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les charges sont ventilées entre les charges d'administration et les charges des activités particulières et plan stratégique au prorata des heures consacrées à l'administration et à l'activité.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous.

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20%
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30%

##### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

##### Instruments financiers

###### Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créanciers.

**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2016**

**2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**3 PLACEMENTS**

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêt. L'organisme a adhéré auprès d'une institution financière à un compte placement affaires portant intérêt au taux de 0,922 % (0,090 % en 2015), ayant, en date de fin d'exercice, une juste valeur de 430 000 \$ (363 086 \$ en 2015).

**4 COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
Comptes clients à recevoir	42 740	8 595
Sommes à recevoir de l'État	19 350	16 908
	<u>62 090</u>	<u>25 503</u>

**5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2016</b>		<b>2015</b>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	93 188	82 536	10 652	13 314
Équipement informatique	83 799	66 620	17 179	15 238
	<u>176 987</u>	<u>149 156</u>	<u>27 831</u>	<u>28 552</u>

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2016

6 CRÉDITEURS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	71 532	53 269
Salaires et vacances à payer	52 002	38 595
Sommes à remettre à l'État	19 198	26 661
Fonds de pension à payer	12 177	11 991
	<u>154 909</u>	<u>130 516</u>

7 REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les revenus perçus d'avance sont composés de commandites et d'inscriptions reçues pour des activités qui seront réalisées au courant du prochain exercice.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Inscriptions perçues d'avance	7 358	16 130
Services perçus d'avance	34 000	-
Commandites perçues d'avance	7 853	22 203
	<u>49 211</u>	<u>38 333</u>

8 AFFECTATION INTERNE

Au cours des exercices précédents, le Conseil d'administration a résolu de créer une affectation interne dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant d'effectuer les dépenses futures prévues par l'organisme pour prévoir le financement de projets spéciaux. Cette affectation interne sera augmentée annuellement, à moins d'avis contraire, par le produit de la Commandite regroupement assurances collectives.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'Administration.

9 VENTILATION DES CHARGES COMMUNES

Certains salaires et charges sociales sont répartis au prorata des heures travaillées entre les programmes de la façon suivante :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
<b>PLAN DE COMMUNICATION</b>		
Salaires et charges sociales	<u>81 501</u>	<u>95 338</u>

## CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2016

#### 10 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail à long terme échéant en février 2020 à verser un loyer global résiduel de 338 991 \$ incluant les frais d'opération et de taxes, pour ses espaces à bureaux.

De plus, l'organisme s'est engagé en vertu d'un bail à long terme échéant en mai 2021 à verser un loyer global résiduel de 27 979 \$ pour un photocopieur.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants

	Locaux \$	Équipement \$	Total \$
2017	86 551	5 504	92 055
2018	86 551	5 504	92 055
2019	86 551	5 504	92 055
2020	79 338	5 504	84 842
2021	-	5 504	5 504
2022	-	459	459
	338 991	27 979	366 970

#### 11 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

##### Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédettes.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux placements et aux comptes clients et autres créances.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients.

Les placements sont investis auprès d'une institution financière reconnue.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2016

**11 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)**

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements de l'organisme présentent des échéances à court terme. Le risque de taux d'intérêt est alors minime.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

ANNEXES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

ANNEXE A - CONTRIBUTIONS DES ORDRES	2016	2016	2015	2015
	\$	\$	\$	\$
LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC regroupe 46 ordres professionnels	Contribution spéciale	Contribution de base	Contribution spéciale	Contribution de base
Acupuncteurs	1 185	7 496	1 166	7 554
Administrateurs agréés	1 608	10 168	1 616	10 473
Agronomes	2 957	18 700	2 974	19 278
Architectes	3 080	19 477	3 075	19 931
Arpenteurs-géomètres	1 355	8 568	1 354	8 776
Audioprothésistes	701	4 433	689	4 468
Avocats	7 332	46 368	7 391	47 904
Chimistes	2 832	17 912	2 858	18 521
Chiropraticiens	1 556	9 838	1 566	10 149
Comptables professionnels agréés	8 026	50 754	8 069	52 299
Conseillers et conseillères d'orientation	2 441	15 437	2 463	15 962
Conseillers en ressources humaines agréés	5 156	32 608	5 118	33 170
Criminologues - note 1	691	4 370	-	-
Dentistes	3 734	23 616	3 737	24 222
Denturologistes	1 286	8 132	1 303	8 448
Diététistes	2 819	17 826	2 813	18 233
Ergothérapeutes	3 709	23 457	3 663	23 740
Évaluateurs agréés	1 366	8 641	1 375	8 914
Géologues	1 271	8 034	1 268	8 220
Huissiers de justice	785	4 965	801	5 190
Hygiénistes dentaires	4 233	26 768	4 193	27 175
Infirmières et infirmiers	10 250	64 820	10 337	66 996
Infirmières et infirmiers auxiliaires	7 568	47 856	7 588	49 180
Ingénieurs	9 495	60 048	9 584	62 117
Ingénieurs forestiers	2 101	13 286	2 135	13 838
Inhalothérapeutes	3 336	21 097	3 311	21 459
Médecins	7 167	45 325	7 220	46 794
Médecins vétérinaires	2 413	15 258	2 407	15 601
Notaires	3 218	20 351	3 220	20 872
Opticiens d'ordonnances	1 962	12 410	1 911	12 388
Optométristes	1 670	10 558	1 674	10 848
Orthophonistes et audiologistes	2 604	16 464	2 543	16 485
Pharmaciens	4 935	31 208	4 931	31 961
Physiothérapie	4 562	28 848	4 569	29 610
Podiatres	549	3 473	540	3 498
<b>Solde à reporter</b>	<b>119 953</b>	<b>758 570</b>	<b>119 462</b>	<b>774 274</b>

note 1 - L'ordre des criminologues a été créé le 22 juillet 2015.

**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**ANNEXES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

**ANNEXE A - CONTRIBUTIONS DES ORDRES (suite)**

	<b>2016</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC</b>				
<b>regroupe 46 ordres professionnels</b>				
	Contribution spéciale	Contribution de base	Contribution spéciale	Contribution de base
<b>Solde reporté</b>	119 953	758 570	119 462	774 274
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	3 368	21 298	3 320	21 516
Psychologues	4 881	30 865	4 926	31 930
Sages-femmes	550	3 479	534	3 460
Sexologues	907	5 735	723	4 683
Techniciennes et techniciens dentaires	823	5 203	834	5 406
Technologistes médicaux	3 577	22 623	3 579	23 195
Technologues professionnels	3 164	20 005	3 120	20 220
Technologues en imagerie médicale, en radio- oncologie et en électrophysiologie médicale	4 291	27 136	4 295	27 839
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	2 066	13 062	2 146	13 909
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	5 664	35 821	5 641	36 560
Urbanistes	1 447	9 150	1 421	9 208
	<b>150 691</b>	<b>952 947</b>	<b>150 001</b>	<b>972 200</b>

**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**ANNEXES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

<b>ANNEXE B - INSCRIPTIONS, FORMATIONS ET ACTIVITÉS</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Inscriptions - Membres-conseils de discipline	12 915	13 373
Inscriptions - Activités Forum communications	7 763	11 089
Inscriptions - Activités Forum directions générales	8 871	15 656
Inscriptions - Formation administrateurs des ordres	12 760	13 070
Inscriptions - Formation conseillers juridiques et juristes ordres	-	10 959
Inscriptions - Formation inspection professionnelle	25 834	12 350
Inscriptions - Activités Forum de la formation	6 367	6 867
Inscriptions - Formation syndicats	34 683	52 885
Colloque des syndicats	-	26 310
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2015)	285 586	-
Inscriptions - Formation Présidence des ordres	3 690	2 675
	<b>398 469</b>	<b>165 234</b>
<b>CHARGES</b>		
Formation secrétaire-conseil discipline	-	75
Formation membres-conseils discipline	12 151	11 871
Activités Forum communications	6 894	9 028
Activités Forum directions générales	14 351	12 534
Formation administrateurs des ordres	8 464	7 797
Formation conseillers juridiques et juristes ordres	-	6 149
Formation inspection professionnelle	21 526	8 409
Activités Forum de la formation	5 183	4 849
Formation syndicats	26 356	40 616
Colloque des syndicats	-	23 199
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2015)	253 957	-
Formation Présidence des ordres	3 997	1 232
	<b>352 879</b>	<b>125 759</b>

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

ANNEXES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

<b>ANNEXE C - PRIX ET MÉRITE DU CIQ</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
<b>Convention La Personnelle</b>		
Certificats/encadrements/impression	273	138
Réception annuelle	18 514	15 252
Publicité	4 144	3 398
Remises Mérites du CIQ	4 225	3 342
	<b>27 156</b>	<b>22 130</b>
<b>CHARGES</b>		
<b>Convention La Personnelle</b>		
Certificats/encadrements/impression	273	138
Réception annuelle	18 514	15 252
Publicité	4 144	3 398
Remises Mérites du CIQ	4 225	3 342
	<b>27 156</b>	<b>22 130</b>

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

ANNEXES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

<b>ANNEXE D - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES</b>		
Lois d'accès à l'information	143	218
Mobilité professionnelle et immigration	18 465	2 536
Projets FAMMO	44 587	30 471
Réforme du système professionnel québécois	20 891	844
Loi qualité environnement	-	12 574
Documentation et autres	112	429
	<b>84 198</b>	<b>47 072</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Télépratique	16 020	-
Observatoire (recherche et analyse)	-	4 940
Planification stratégique du CIQ	10 813	6 787
Études et activités reliées à la rémunération/aux avantages sociaux	2 565	4 601
Semaine des professionnels	70 404	62 283
École d'été de l'Institut du Nouveau Monde	-	10 000
	<b>99 802</b>	<b>88 611</b>
<b>PLAN DE COMMUNICATION</b>		
Salaires et charges sociales (80 % salaire directrice projets) - note 9	81 501	95 338
Microsite	340	3 772
Refonte site Web	-	13 950
Campagne Ordre de protéger et promotion médias sociaux	69 200	36 000
	<b>151 041</b>	<b>149 060</b>
<b>TOTALES CHARGES - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE</b>	<b>335 041</b>	<b>284 743</b>

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2012-2016

Les enjeux	Nos orientations
<p><b>(A) La protection du public dans un environnement en évolution</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Compte tenu des tendances démographiques, de la mondialisation, des technologies, du développement durable, le contexte actuel remet en question dans notre société la notion de protection du public en regard de son niveau désiré et des mécanismes à privilégier afin de garantir des services de qualité par des professionnels</li> </ul>	<p>Orientation 1  <b>Exercer un leadership dans la recherche de solutions en lien avec les nouvelles perspectives sociales et économiques, afin d'atteindre le niveau de protection du public attendu par la société.</b></p>
<p><b>(B) L'accessibilité à des services professionnels en réponse aux besoins de la population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'accessibilité à des services professionnels est un défi important compte tenu notamment des enjeux de pénurie, de relève, de mobilité des professionnels et de démographie de la population.</li> </ul>	<p>Orientation 2  <b>Promouvoir et soutenir les interventions des ordres destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle, afin d'assurer l'accessibilité à des services professionnels de qualité.</b></p>
<p><b>(C) Le développement d'une plus grande collaboration interordres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Compte tenu de l'évolution des champs de pratique, une plus grande collaboration interordres est l'une des conditions essentielles à la livraison des services professionnels attendus par la population.</li> </ul>	<p>Orientation 3  <b>Soutenir une culture de collaboration interordres afin de favoriser des actions concertées.</b></p>
<p><b>(D) La reconnaissance de la valeur ajoutée des ordres professionnels et de leurs membres à la société</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La valeur ajoutée des ordres et des services rendus par leurs membres doit être mieux comprise par le grand public. Des efforts de communication en ce sens sont donc essentiels.</li> </ul>	<p>Orientation 4  <b>Promouvoir l'apport social et économique des ordres professionnels et de leurs membres, afin de faire reconnaître leur valeur ajoutée.</b></p>
<p><b>(E) L'influence du CIQ et des ordres professionnels auprès des partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des collaborations fructueuses avec les différents partenaires (instances gouvernementales, organismes du marché du travail et organismes de formation) sont requises pour relever les défis et participer conjointement à la recherche et l'implantation de solutions.</li> </ul>	<p>Orientation 5  <b>Exercer un leadership reconnu et influent auprès des partenaires prioritaires aux fins d'avancement des dossiers d'intérêt pour la société et les ordres.</b></p>